

Extrait d'une ordonnance

Qui regle provisoirement le prix
de toutes les monnoyes ayant cours.

Cire d'or reg^{re} du parlement

du 26. juin 1420.

Ordonnance provisoire en reglement
sur la mutation de la valleue de la monnoye
maintenant ayant cours par laquelle
le Roy veut que les escaus d'or qui estoient
montez jusqu'à huit francs soient reduits
en 30^e tournois, le mouton d'or de 72^e à 60^e
tournois f. nota qu'il a été dit
Cz dessus qu'en 1413 qu'il y ait d'or de
la Chasse de Saint Louys qui estoient
et Saint Denis en France ou enfin des
moutonneys qui valloient au plus la piece) le
gradi de 20^e tournois la piece y a cinq

p. reg. 220. f. 149.

Deniers tournois le Blane de 10^e tournois
pour deux oboles tournois, et le petit Blane pour
un denier parisien et une certaine monnaie noire
appelée monnaie noire, un denier y de ougaris.

Item que tous marchands, changeurs, notaires
et autres en faire de Change en tous marchés,
Contracter, Vente ou achats en monnaies la
Valeur des monnaies sans usage de gavilles
d'écus d'or ou autre semblable.

Item que les rentiers, loierier et tenancier de
maisons se payeront depuis la Saint Martin
en remontant selon que la monnaie a en eaus
deau. Lez reglement ou en descendante selon
le cours de la monnaie par ordonnance.

Item que les retraites d'héritages emprunteurs
promettent de marier et deniers sucrez et
gager et en depon de rendons et payeront
en cette monnaie comme on leur aura emprunté
Si elle eaus au temps du jurement
ou en monnaie courant lors et alors

l'or Vallée / d'au frorata) en leprise ayoyotis)
du mare d'or en d'argens de l'un et del'autre
temps ayant regard à ce que dans le mare
al a monnoye et ala traitte, c'en l'artide
des tressus d'or.

It l'M que toutes manieres de genur domante
ayoyos la vie aux pauvres y gardent un
juste pris, en sorte qu'il y auissur vivre
en qu'ils n'ayent a faire y faire y ou la
Cherette aduenuue a cause de changement
de la monnoye, or queff, j'ouvr le di changement
je aduis quequel debat je sera gourue
y auoir juyer ordinaireur des Lieux. a
Paris le 26^e juin 1420 y ublie le
3^e juillet 1421.